

Rencontre « Chefs de chœurs du Loir-et-Cher »

Compte-rendu de la réunion du 12 février 2016

Le 12 février 2016, à Blois, la direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports du Conseil Départemental du Loir-et-Cher, l'équipe du CEPRAVOI ainsi que les principaux chefs de chœur du Loir-et-Cher, ou leurs représentants en cas d'indisponibilité, se sont rencontrés à l'invitation du CD41 et du CEPRAVOI.

Cet échange, réunissant 17 participants, faisait suite aux deux précédentes rencontres de chœurs du Loir-et-Cher qui ont respectivement eu lieu les 29 juin et 2 juillet 2015 à Vendôme et Cheverny. Un compte-rendu de ces débats est disponible sur le site Internet du CEPRAVOI¹.

Préambule :

La direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports du Conseil départemental était représenté par Florence Péaron, chargée du schéma départemental des enseignements artistiques et Corinne Leroux, responsable du pôle culture, jeunesse et patrimoine. Elles ont rappelé, à l'occasion du tour de table, l'action du Conseil départemental en direction de la promotion et de l'accompagnement des pratiques chorales.

Céline Morel-Bringollet, directrice du CEPRAVOI, et Constance Couëtte, responsable pédagogique, ont rappelé les différents domaines d'intervention du CENTre de PRATiques VOcales et Instrumentales en région Centre-Val de Loire. Elles ont ainsi souligné l'importance de ce type de rencontres avec les acteurs du monde choral qui permettent de mieux connaître les besoins des chœurs en matière d'accompagnement, d'organisation et de formation.

Pour fixer le cadre de la réunion, Céline Morel-Bringollet, qui a animé les débats, a tenu à rappeler que dans le contexte économique actuel, il ne s'agissait pas de négocier une réévaluation de l'enveloppe budgétaire à destination des projets des chœurs, mais bien de mieux adapter les dispositifs existants à la situation concrète de la pratique chorale dans le département. Par conséquent, l'objectif des organisateurs de cette rencontre était d'être à l'écoute des préoccupations formulées par les participants, tout en tentant d'être prospectifs et de se fixer des ambitions réalistes pour les années à venir.

Les objectifs généraux de cette réunion ont été élaborés sur la base de quatre des huit grandes thématiques qui avaient émergées lors des précédentes rencontres :

- La mise en place de projets fédérateurs ;
- La création et le renouvellement du répertoire ;
- La formation des choristes et des chefs de chœur ;
- La structuration d'un échange de ressources au niveau départemental.

¹ http://www.cepravoil.fr/content/document/5677e10ed17a5_CRREUNIONSCHURS41V5.pdf

Afin de permettre un dialogue constructif et des résultats concrets, les objectifs de la rencontre ont volontairement été limités à trois. Les voici :

1. Mieux connaître l'activité des chefs de chœur et le fonctionnement des ensembles du territoire,
2. Organiser le dialogue entre les ensembles ainsi qu'avec le CEPRAVOI et le Conseil départemental du Loir-et-Cher,
3. Envisager la mutualisation et la co-élaboration d'actions et de projets.

Les débats se sont articulés autour de deux grands axes :

- Une discussion autour des réponses obtenues à deux questionnaires élaborés et diffusés auprès des chefs de chœur avant la réunion,
- Une discussion sur la construction d'une synergie d'action(s) commune(s) pour 2016/2017.

1. LES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE « CHŒURS DU LOIR-ET-CHER »

1.1. L'ACTIVITÉ DES CHŒURS DU DÉPARTEMENT

1.1.1. L'affiliation

- La plupart des chœurs du Loir-et-Cher ne sont **pas membres d'une fédération** ou d'un organisme similaire.
- En cas d'adhésion, ils choisissent généralement de s'affilier à **plusieurs organismes** en même temps.
- Les principales raisons qui pousseraient les chœurs à s'affilier sont **l'aide au recrutement**, à **l'organisation** et à la **logistique**.

Les membres du CD 41 ont signalé la récente création d'Accords Centre-Val de Loire, une association fusionnant les deux fédérations musicales du Loir-et-Cher, l'Union Départementale des Écoles de Musique (UDEM 41) et l'Union Départementale des Écoles et Sociétés Musicales et Artistiques (UDESMA 41). Cette fusion s'intègre dans un projet de territoire ayant pour vocation la coordination des enseignements artistiques, l'animation du territoire et la politique de l'emploi liée au secteur culturel. Elle a pour président Jacques Laemlé, ancien directeur des affaires culturelles de la ville de Blois et ancien directeur adjoint des Affaires Culturelles en région Languedoc-Roussillon.

1.1.2. L'économie

- Le poste de dépense le plus important pour les chœurs du département est la **rémunération du chef de chœur**.
- La majorité d'entre eux **ont reçu des subventions publiques** pour leur fonctionnement.
- Ces subventions proviennent principalement de la **commune d'implantation du chœur**.

1.1.3. La formation

- **La majorité** des choristes des chœurs interrogés n'ont pas suivi de **formations en dehors** de leur ensemble.
- En revanche, **la moitié** des choristes ont reçu **une formation au sein** de leur chœur.
- Les formations prodiguées concernaient essentiellement la **technique vocale** et les **techniques corporelles**.

1.1.4. Les concerts et la communication

- Tous les chœurs interrogés ont participé à **au moins un concert** l'an passé, et la majorité en a effectué **entre 4 et 6**. La tarification des concerts organisés **n'excède jamais 10 €**.
- Ils ont **quasiment tous** participé à des rassemblements ou projets communs. Ils sont, en revanche, **peu intégrés** dans des projets territoriaux.
- La plupart des concerts effectués ont lieu dans la **commune d'implantation du chœur**, puis dans **le département**.

Un des chefs de chœur présents souligne la difficulté que rencontrent certains ensembles pour entrer en relation avec les responsables susceptibles de soutenir leurs projets. Plusieurs des participants semblent convenir que les chœurs sont naturellement habitués à s'autogérer. L'ancrage sur leur territoire d'implantation est fort. Toutefois, ils ne cherchent pas à développer de collaborations avec de possibles interlocuteurs territoriaux.

- Les moyens de communication les plus utilisés sont **la presse, l'affichage public** et la **distribution de brochures**.
- La communication sur Internet se développe, mais les chœurs **utilisent peu les sites spécialisés** pour relayer leurs informations.
- Généralement, une personne est **spécifiquement dédiée** à la communication dans les ensembles.

1.2. L'INTÉGRATION AUX PROJETS TERRITORIAUX

1.2.1. Un souhait : le développement des relations entre chœurs et collectivités publiques

Les ensembles vocaux expriment le désir de développer leurs relations avec les collectivités partenaires à plusieurs niveaux : la mise à disposition des salles, pour répéter ou organiser des concerts et un soutien logistique pour les concerts. D'une façon générale, ils gardent la mainmise sur l'organisation d'événements ou la gestion de leur activité.

Un lien plus ou moins tacite unit la mairie et le chœur lorsque celui-ci bénéficie de subventions communales : l'ensemble est souvent, officiellement ou non, dans l'obligation morale d'effectuer au moins un concert sur le territoire. Une affirmation nuancée par plusieurs participants, qui rappellent que les situations, sur ce point, s'avèrent assez diverses en fonction de la relation historique qui unit les chœurs et les collectivités concernés.

Le développement des relations avec des collectivités jusque là peu en lien avec le monde choral, comme les établissements d'enseignement public général, est également évoqué. Une telle collaboration permettrait peut être d'attirer un public plus jeune en créant des liens plus étroits entre chœurs, élèves et professeurs de musique de l'Éducation Nationale. Le manque d'attrait des pratiques chorales par le jeune public reste donc une source de préoccupation importante au sein des ensembles².

1.2.2. L'intérêt méconnu des Projets Artistiques et Culturels de Territoires (PACT)

S'intégrant pleinement dans les problématiques de développement des relations entre collectivités et chœurs sur une échelle territoriale, le CEPRAVOI a rappelé l'existence des Projets Artistique Culturels

² Cette problématique avait déjà fait l'objet d'un débat approfondi au cours des rencontres de Vendôme et Cheverny (cf. Compte-Rendu « Rencontre des chœurs du Loir-et-Cher »).

de Territoires (PACT), dispositif mis en place par la région Centre-Val de Loire destiné à encourager, notamment à l'aide d'un soutien financier, le rassemblement de collectivités et/ou d'associations autour de projets culturels territoriaux sur des sujets cohérents. Des dispositifs visiblement peu connus par les chefs de chœur présents, même si certains ont déjà eu l'occasion (sans le savoir) de participer à des événements s'inscrivant dans le cadre d'un PACT³.

A cette occasion, le Conseil départemental a présenté quelques exemples de PACT existant en Loir-et-Cher, comme celui de la Communauté de Communes du Grand Chambord élaboré autour de la résidence de l'ensemble *Douce Mémoire* au Château de Chambord. Toutefois, la réussite de ces projets reste bien souvent soumise à la présence d'un coordinateur au sein de la collectivité, car celui-ci permet une fluidité du dialogue et une coordination entre les différents participants.

En dehors des communes et des communautés de communes, certaines associations peuvent également être à l'initiative de ce type de projets, sous réserve d'agir sur un territoire assez large. Les porteurs de PACT doivent déposer leurs dossiers de candidatures dans le courant du mois d'octobre. Les négociations avec les porteurs de PACT doivent donc être effectuées bien en amont de cette date limite.

2. LES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE « CHEFS DE CHŒUR DU LOIR-ET-CHER »

2.1. LE PARCOURS

- Les chefs de chœurs dirigent majoritairement **entre 2 et 5 chœurs** différents.
- **Peu de chœurs sont intergénérationnels**. Les chœurs de jeunes sont également peu nombreux.
- Les chefs de chœurs sont **généralement rémunérés**, mais souvent, cette activité n'est pas leur seule source de revenus.
- Ils sont **principalement en activité** et travaillent, pour la plupart, en tant qu'enseignants en École de Musique ou au Conservatoire.

Les chefs de chœur dirigeant plusieurs chœurs ont rappelé que leur manière de travailler était rarement la même d'un ensemble à un autre, même si quelques similitudes peuvent parfois apparaître (des morceaux en commun par exemple, par gain de temps et d'efficacité). Globalement, les choristes ont un grand attachement à l'identité de leur chœur : leurs attentes sont donc souvent différentes. Le chef doit effectuer un compromis entre sa propre sensibilité et celle de son ou de ses groupes. Les chefs de chœur ont aussi précisé qu'ils faisaient preuve d'une importante modularité dans leur activité pour préserver les caractéristiques propres aux différents ensembles qu'ils sont amenés à diriger.

La rémunération du chef de chœur peut être très variable d'un chœur à un autre. Elle prend aussi des formes aussi diverses que les chèques associatifs ou l'auto-entrepreneuriat. Les participants soulignent également la corrélation entre le montant de la cotisation annuelle et la rémunération du chef. Concernant le montant de cette cotisation, certains chefs trouvent étonnant que les choristes soient réticents à payer une cotisation annuelle un peu plus élevée alors qu'il leur semble normal de rémunérer un professeur de chant lorsqu'ils souhaitent prendre des cours par exemple.

³ La liste des PACT existant en région Centre-Val de Loire est disponible en annexe à ce compte-rendu. Plus d'info sur le PACT sur le site internet de la Région : <http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/les-services-en-ligne/la-region-vous-aide/culture/action-territoriale.html>

2.2. LES FORMATIONS

2.2.1. Parcours et financement des formations

- La plupart des chefs de chœur interrogés ont **d'abord été choristes** avant d'exercer leur activité. Généralement, ils chantent aussi dans un autre chœur que celui qu'ils dirigent.
- La majorité d'entre eux a reçu **une formation à la direction de chœur**, généralement au sein d'une École de Musique/Conservatoire ou à l'Université.
- Le financement de ces formations est exclusivement assuré **par les chefs de chœur eux-mêmes**.

En fonction de leur statut, les droits des chefs de chœur en matière de formation sont assez différents. Les ensembles dont le chef est bénévole n'ont aucune obligation envers lui en matière de formation : ils peuvent participer financièrement aux actions de formation de leur chef mais n'y sont pas contraints. En revanche, les ensembles rémunérant leur chef sont considérés comme étant des employeurs, et cotisent par conséquent auprès d'Uniformalion : le droit à la formation du chef est alors une obligation légale.

Le CEPRAVOI, en tant qu'organisme de formation, travaille avec Uniformalion pour le financement d'actions pédagogiques à destination des associations. Ce mécanisme semble peu connu par les chœurs ou les chefs eux-mêmes. La question reste entière concernant un chef de chœur auto-entrepreneur : son statut lui ouvre-t-il des droits à la formation ?

2.2.2. Les besoins en matière de formation

- La majorité des chefs de chœur interrogés souhaitent **compléter leurs précédentes formations**.
- Les domaines de formation privilégiés sont la **technique vocale** et la **pédagogie du chant en chœur**.
- Le **langage du geste**, la **direction d'orchestre**, l'**analyse de partitions** ou le **fonctionnement de l'appareil phonatoire** sont également des domaines de formation envisagés.

Les besoins des chefs de chœur sont souvent très spécifiques car ils dépendent de leur formation préalable, de leur expérience et du/des chœur(s) qu'ils dirigent. Il apparaît difficile de trouver un projet de formation permettant d'unir un nombre suffisant de participants, ce qui pose la question de la fréquentation des formations dans le département. Certains des chefs de chœur présents ont suggéré de réfléchir ensemble à la fixation d'objectifs communs en matière de formation. Le CEPRAVOI a rappelé qu'il organisait des « formations sur mesure » pour chefs de chœur, choristes et formateurs qui s'adaptaient aux besoins et aux souhaits des ensembles.

Les actions de formation réalisées au sein des ensembles remportent un certain succès, car elles peuvent s'adresser aussi bien aux choristes qu'au chef. Pour confirmer cette observation, un des participants a pris l'exemple d'un projet mené par sa chorale autour du Requiem de Mozart. Le formateur s'est déplacé pour travailler directement au sein du chœur, ce qui a accru l'efficacité des enseignements et amélioré la réutilisation des techniques apprises dans le temps. Céline Morel-Bringollet en profite pour rappeler qu'il est indispensable que le chef soit présent lors du travail des choristes avec l'intervenant extérieur pour en garantir l'efficacité.

2.3. RÉPERTOIRES ET PROJETS

- Les chefs de chœur interrogés **ne semblent pas avoir de difficultés** à choisir le répertoire pour leur chœur, et trouvent principalement celui-ci sur **Internet**.

- Ils sont également ouverts aux **différentes opportunités de collaboration** (travail avec un compositeur, rencontre entre chefs de chœurs).
- Les perspectives de développement mises en avant sont les **rencontres entre chorales, les concerts** et la **formation**.

Il existe une opportunité, offerte par la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM), société civile de perception et de répartition pour la reprographie de musique, permettant de n'acheter qu'un seul exemplaire d'une partition pour toute une chorale moyennant un forfait annuel. Cela autorise donc le chef de chœur à faire des photocopies de cette partition, ce qui est interdit le reste du temps.

Certains questionnent la pertinence de ces perceptions de droits d'auteurs par des sociétés d'éditeurs. Selon eux, il faut aujourd'hui faire évoluer les méthodes, car Internet permet d'obtenir facilement des partitions dont les droits relèvent du domaine public. Ils remettent également en cause le prix et les pratiques de certains éditeurs qui obligent parfois les chorales à acheter un grand nombre de leurs partitions pour pouvoir les utiliser. Pour clarifier tout cela, il est proposé d'organiser une journée d'information sur ce sujet, au cours de laquelle pourrait intervenir une personne de la SEAM, une de la SACEM et un juriste spécialisé dans les droits d'auteurs.

Plusieurs participants ont partagé leurs difficultés à trouver un compositeur intéressé ou accessible financièrement. Le CEPRAVOI a rappelé que le financement d'un compositeur était soumis à des cotisations sociales particulières de l'ordre de 7 à 8% et qu'il pouvait orienter les chefs vers un certain nombre de compositeurs avec lesquels il a déjà travaillé⁴.

3. LA CONSTRUCTION D'UN SYNERGIE D' ACTIONS POUR 2016-2017

3.1. AMÉLIORER LA COMMUNICATION AUTOUR DES FORMATIONS

Plusieurs dispositifs existent pour relayer ce type d'informations, comme les sites Internet du CEPRAVOI et du Conseil départemental mais, souvent, les chefs de chœur n'ont pas le temps ou le réflexe de les consulter ou d'y faire figurer leurs annonces. Le Conseil départemental propose donc de pérenniser la lettre d'information spécifiquement dédiée à la formation, ce qui semble convaincre la plupart des participants. Il faudra toutefois s'assurer que ces informations soient correctement relayées et partagées avec les personnes susceptibles d'être intéressées.

3.2. LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE

Il s'agit de créer un petit comité de chef de chœur spécifiquement dédié à l'élaboration de projets de formation. L'objectif est de déterminer des thématiques susceptibles d'intéresser un grand nombre de personnes, tout en déterminant les modalités d'application de ces formations. Un cadre général d'actions semble déjà se dessiner, puisqu'un certain nombre des participants intéressés ont déjà partagé leur souhait de ne pas séparer travail technique et artistique, de faire appel à des compositeurs et des pédagogues, ou encore d'élaborer des ateliers conviviaux. Les membres provisoires de ce comité sont : Maïana Rosier, Françoise Koreneff, Sandra Rotinat (à confirmer), Raphaël Terreau, Georges Abdallah et Pierre Lambla.

⁴ Répertoire des compositeurs référencés par le CEPRAVOI : <http://www.cepravoil.fr/compositeurs-cepravoil/>

CONCLUSION

Cette réunion a permis aux participants d'échanger sur de nombreux sujets les concernant directement, et de faire émerger quelques caractéristiques communes aux chefs et ensembles du Loir-et-Cher. Celles-ci ont servi de base à des débats portant principalement sur la formation des chefs de chœurs, le répertoire des chorales et sa reproduction ainsi que l'intégration à des projets territoriaux comme les PACT.

Une lettre d'information spécifique pour les activités de formation et chœurs du 41 va être mise en place de manière pérenne par le Conseil départemental.

Un comité de pilotage a été constitué afin de définir collégalement un plan d'actions. Il devrait se réunir à deux occasions avant la rentrée 2016. Un lien vers une plateforme Doodle sera communiqué aux participants pour définir des dates permettant une participation optimale.

Les réunions de ce comité de pilotage serviront à élaborer le contenu d'un laboratoire de formation qui serait, à terme, susceptible de voyager sur l'ensemble du territoire départemental. Elles devraient également permettre d'envisager la tenue d'une journée d'information sur les droits d'auteurs avec, éventuellement, un atelier de découverte de répertoire qui mettrait en lumière des œuvres chorales de tous styles. L'ambition serait de proposer cette journée avant décembre 2016.

ANNEXE 1
Rencontre Chefs de Chœurs – Conseil départemental 41 - 12 février 2016
Liste des participants

Nom/Prénom	Nom du/des chœur(s)	Ville(s)	Fonction
ABDALLAH Georges	Ensemble Vocal Antoine Boësset La Notina L'écho de la Forêt	Blois Cheverny Marchenoir	Chef de chœur
BERTHELOT Françoise	Monthevoy	Monthoux Montrichard	Présidente
CHADAPAUX Anne	La Cantoria	Blois	Secrétaire
DUGUET Christiane	La Clef des Chants	Vendôme	Chef de chœur
GOBLET Danielle	Monthevoy	Monthoux Montrichard	Choriste
JÉMONT Alice	Le Chœur de Cisse Chorale d'enfants de la Chapelle	La Chapelle-Vendômoise Cellettes	Chef de chœur
KORENEFF Françoise	Sodobria	Suèvres	Chef de chœur
LAMBLA Pierre	Chanteraine	Thoré-la-Rochette	Chef de chœur
LE GUEN Anne	Honegger	Blois	Présidente
LEFERT Didier	L'Escapade La Notina	Vineuil Cheverny	Président Vice-Président
MOUGIN François	Chanteloire Minivox La Cavatine La Cécilienne Chœur d'enfants	La Chaussée-Saint-Victor Saint-Georges-sur-Cher Les Essarts Onzain	Chef de chœur
PARMENTIER Cyril	Happyscat Jazz Clube de Blois	Blois	Chef de chœur
PARMENTIER Norbert	Chantelune Têt'en l'Air La Capellane	Cellettes Blois La Chapelle-Saint-Martin	Chef de chœur
ROSIER Maïana	Ô les Chœurs Orange Blues Vox Pop Euphonia	Vendôme Montoire	Chef de chœur
SOULÉ Pascale	La Cantoria	Blois	Trésorière
TERREAU Raphaël	La Marelle Achora Ars Nova Rythm'n'Blouses	Noyers-sur-Cher Pontlevoy Les Montils Blois	Chef de chœur
TRAVERSE Josette	L'Escapade	Vineuil	Chef de chœur

Liste des PACT en région Centre-Val de Loire

Nom du P.A.C.T	STRUCTURE JURIDIQUE	ANNEE (1e année, 2e année, 3e année, renouvellement)	Civilite	Prenom	NOM	Adresse1	CP	VILLE
Communauté de Communes du Pays de Chambord	Structure de coopération territoriale	P.A.C.T : 2e ANNEE DE CONTRAT (2014-2016)	Monsieur	Gilles	CLEMENT	22, Avenue de la Sablière	41250	BRACIEUX
L'Echalier	Association	P.A.C.T : 1er RENOUVELLEMENT: 1er ANNEE (2015-2017)	Madame	Fanny	MAZEAUD	La Grange - Rue des Templiers	41170	SAINT AGIL
Club de la Chesnaie	Association	P.A.C.T : 1er RENOUVELLEMENT: 1er ANNEE (2015-2017)	Madame	Marie-Anne	MAURICE	Clinique de Chailles	41120	CHAILLES
Pyramide espace François 1er	Commune	P.A.C.T : 1er RENOUVELLEMENT: 1er ANNEE (2015-2017)	Monsieur	Jeanny	LORGEUX	Pyramide Espace François 1er - Avenue de Paris	41200	ROMORANTIN-LANTHENAY
Communauté de Communes Val de Cher Controis	Structure de coopération territoriale	P.A.C.T : 1er RENOUVELLEMENT: 1er ANNEE (2015-2017)	Monsieur	Jean-Luc	BRAULT	15A rue des entrepreneurs -	41 700	CONTRES
Commune de Lamotte-Beuvron	Commune	P.A.C.T : 1er RENOUVELLEMENT: 1er ANNEE (2015-2017)	Monsieur	Pascal	BIOULAC	41, avenue de l'Hôtel de Ville	41600	LAMOTTE-BEUVRON
Communauté de Communes Vallées Loir et Braye	Structure de coopération territoriale	P.A.C.T : 1er RENOUVELLEMENT: 1er ANNEE (2015-2017)	Monsieur	Philippe	MERCIER	50, rue Saint Denis	41800	Montoire sur le Loir
SIVU "Espace Beauregard"	Structure de coopération territoriale	P.A.C.T : 1er RENOUVELLEMENT: 1er ANNEE (2015-2017)	Monsieur	Pierre	LESCURE	Mairie des Montils 8, rue de Bel Air	41120	MONTHOU SUR BIEVRE